RÉSISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès



SOMMAIRE

p.1 et 2 : L'édito / p.2 : International (le trafic aérien en Europe ; Berlusconi ascension et disparition d'un leader de la droite extrême) / p.3 à 6 : Place au débat : La loi partage de la valeur / p.6 : Avez-vous remarqué ? On regarde les Français à l'étranger... / p.7 et 8 : Actualité sociale : Feuille de route pour la défense des services publics adoptée à Lure / p.8 : Coup de gueule : La bombe sociale de la crise du logement

Ainsi donc, après avoir refusé que le peuple français s'exprime sur sa loi retraite, Macron refuse -et présidente-marionnette la l'Assemblée nationale s'exécute- de soumettre au vote des représentants élus du peuple une initiative parlementaire permise par la constitution. Ainsi donc, alors qu'ils n'ont pas hésité à employer les manipulations offertes constitution de la Vème République pour faire passer la remise en cause des retraites (49-3 successifs à l'Assemblée nationale, 44-3 et 47-1 au Sénat), Macron et ses sbires gouvernementaux et parlementaires qui défendent les mêmes intérêts que lui, ceux de la finance mondialisée, refusent de mettre aux voix des députés la proposition du groupe LIOT consistant, non pas à instaurer une avancée révolutionnaire, mais simplement à ramener la retraite à 62 ans. Par décision de la présidente de l'Assemblée nationale prise au lendemain de la 14^{ème} journée de mobilisation contre le funeste projet gouvernemental, les n'examineront l'amendement députés pas d'abrogation de la retraite à 64 ans

Alors qu'il sait que plus de 80% du peuple français refuse sa loi, Macron choisit de répondre aux intérêts de ses mandants et de leurs valets de la Commission européenne, persistant en déconstruire le système social français -ici celui des retraites- issu des grandes réformes d'aprèsguerre et ceci par, à nouveau, l'emploi d'un subterfuge institutionnel. C'est dangereux pour la vie démocratique de notre pays. « Quand règne le fait du prince, comment continuer à croire au jeu démocratique? », risquent de se demander de plus en plus de Français. Qu'on ne nous fasse plus jamais le coup de la démocratie contre Le Pen. C'est bien sûr sur ce (non-) choix que comptent les libéraux, mais on arrive au bout de la

manipulation et les conséquences peuvent être terribles.

Ce 6 juin dernier, plus de 900 000 manifestants ont encore battu le pavé dans plus de 250 rassemblements pour la 14ème iournée mobilisation contre la retraite-Macron. Certes cela n'a pas empêché le passage en force 2 jours plus l'avertissement tard. envoyé gouvernement de Macron est clair : les Français refusent de tourner la page et sont toujours aussi nombreux à être opposés à la gouvernementale; ils soutiennent toujours les mobilisations et cela malgré les répressions et les atteintes au droit de manifester. « casserolades » ne sont pas terminées.

Nous ne reviendrons pas sur le caractère éminemment politique de la loi Macron. Cela a été maintes fois prouvé, ne serait-ce que par le COR (Conseil d'orientation des retraites), il n'y a aucune nécessité « comptable » à repousser l'âge de la retraite à 64 ans (en attendant pire!). Il s'agit d'une exigence de la finance mondiale, du FMI, relayé par l'Union européenne, qui veulent s'emparer de ce secteur juteux et le système français est un gros obstacle sur leur chemin. Par parenthèse, les amis du président ne lui sont pas très reconnaissants car l'agence Fitch, l'une des trois principales agences de notation de la finance mondialisée, a dégradé la note financière de la France d'un cran, de AA à AA-. Oui, cette agence a peur du pouvoir de la rue : c'est la raison de cette dégradation. Eh bien, elle a raison : le peuple le lâchera pas. Si Macron, le gouvernement et le Medef persistent dans leur refus d'entendre les salariés et les Français dans leur ensemble, alors la mobilisation n'est pas près de se terminer.

Car des raisons de se mobiliser, il y en a au-delà de la scandaleuse loi-retraite!

- -le pouvoir d'achat des retraités a baissé de 7,6 % ils ont perdu l'équivalent de plus de 2 mois de pension (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % qui ont subi la hausse de la CSG) ;
- -l'inflation est, officiellement, de 2,8 % sur les 4 premiers mois de l'année de 2023 et s'accélère ; -les prix des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles augmentent bien plus que les 6 % de l'inflation en juin : gaz 80 %, électricité 28 %, pâtes 37 %, légumes frais 33 %, beurre 30 %, fromages 25 %, viandes, poissons et œufs 16,4 %, ... selon la quotation officielle !
- -les Français sont de plus en plus pauvres et les retraités sont violemment touchés :
- 13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir,
- 22 % renoncent à des soins et 49 % à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs,

• 33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse dans les zones rurales Or, et pour reprendre le leitmotiv, ô combien légitime, des organisations syndicales : « De l'argent, il y en a ! ». Selon les bilans de fin 2022, les entreprises du CAC 40 ont enregistré 73 milliards d'euros de profits au 1ersemestre 2022 (+24 %).

Les luttes continuent, pour le retour à la retraite à 60 ans comme pour les salaires et les pensions (un grand bravo aux ouvrières de Vertbaudet qui ont arraché à leurs patrons une importante revalorisation de tous leurs salaires, la grève paie), comme pour la défense de l'emploi et des services publics. Ces bientôt 5 mois d'unité syndicale sont à saluer et à préserver. C'est notre force ; rien ne doit l'entraver. Continuons le combat !

Marinette BACHE

INTERNATIONAL

PAYS EUROPEENS: Au cours de ces dernières semaines plusieurs grèves ont touché le secteur aérien en Europe : en France mais aussi en Italie, en Espagne, au Portugal.

Toutes ces grèves ont un point commun : les salaires et les compagnies Low Cost comme WestJet en Espagne ou Easyjet au Portugal.

Les employés de ces compagnies – des bagagistes aux pilotes- pointent du doigt les différences salariales avec les autres compagnies mais aussi les conditions de travail et les horaires imposés.

Résultat : de nombreux vols ont dû être annulés.

Alors que de 2020 à 2022 la pandémie a fortement secoué le secteur, amenant les compagnies à réduire drastiquement leurs effectifs, ces derniers mois ont vu un fort redémarrage de l'activité. Du coup les compagnies font des bénéfices appréciables.

Rien de plus normal donc que ces bénéfices soient équitablement répartis et ne profitent pas qu'aux seuls pilotes et encore moins aux seuls actionnaires.

ITALIE: Silvio Berlusconi est mort le lundi 12 juin. Trois fois chef de gouvernement, visage de la droite italienne pendant trente ans, Silvio Berlusconi a été, dans les années 1970, adhérent de la loge maçonnique P2, une structure politico-mafieuse dirigée par le néofasciste Licio Gelli, qui a promu un plan visant à libéraliser l'économie italienne, à briser les syndicats, mais aussi à promouvoir une dérive autoritaire, en concentrant le pouvoir dans les mains de l'exécutif.

En 1992, l'opération « Mains propres » avait balayé tant la démocratie chrétienne que le parti socialiste et l'électorat « modéré » ne sait plus à quel saint se vouer. Deux ans plus tard, son irruption en politique empêche l'accession au pouvoir des ex-communistes du Parti démocratique de la gauche (PDS).), bien que ceux-ci se soient convertis aux thèses néolibérales. Son parti Forza Italia remporte le scrutin avec 42,84 % des voix, en récupérant les deux tiers des anciens électeurs socialistes et démocrates-chrétiens

Devenu président du Conseil, il prendra dans son gouvernement non seulement les régionalistes de la Ligue du Nord, mais des ministres néofascistes du Mouvement social italien (MSI), du jamais vu depuis la fin de la 2nde Guerre mondiale.

On ne regrettera certes pas, celui qui a pavé la voie_à la victoire de la droite extrême avec Giorgia Meloni, en septembre 2022. Mais sachons observer les conditions de sa venue aux commandes de l'Italie. Ce peut être utile.

PLACE AU DÉBAT

LA LOI PARTAGE DE LA VALEUR

Par Jean Claude Chailley

Les réformes du droit du travail qui se succèdent se situent toutes dans le cadre de la « politique de l'offre ». Au nom de la sacrosainte « compétitivité » : « tout pour les entreprises »

Elles déstructurent le code du travail, affaiblissent les syndicats, au détriment des salarié.es, au profit du MEDEF, des actionnaires.

Examinons l'enchaînement depuis une quinzaine d'années

La LOI LARCHER (Chirac – Villepin - Larcher) du 31 janvier 2007 de « modernisation du dialogue social ».

Art 1 (devenu le 1er article du Code du travail) :

- **« Tout projet de réforme** envisagé par le Gouvernement ...fait l'objet **d'une concertation** préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel en vue de l'ouverture éventuelle d'une telle négociation.
- « A cet effet, le Gouvernement leur communique un document d'orientation présentant des éléments de diagnostic, les objectifs poursuivis et les principales options... ».
- « Le présent article n'est pas applicable en cas d'urgence... »
- 1 L'initiative appartient donc au gouvernement qui cadre la réforme qu'il souhaite mener. Et le cadre est de plus en plus intangible, cf Macron.
- 2 Il s'agit d'une concertation, pas d'une négociation. La concertation a lieu sur les propositions gouvernementales, pas sur la base des revendications syndicales.
- Les syndicats ont raison de vouloir négocier sur les revendications des salarié.es
- 3 L'objectif est d'impliquer les organisations syndicales dans les réformes, éventuellement amendées à la marge, pour tenter de minimiser leur opposition, de les diviser.
- 4 Les syndicats restent libres d'approuver ou de combattre tout ou partie des réformes

PUIS S'EN EST SUIVIE UNE AVALANCHE DE REFORMES DU CODE DU TRAVAIL Quelques-unes des nombreuses réformes

La mesure de la représentativité syndicale issue de la loi du 20 aout 2008
La représentativité des organisations syndicales était mesurée dans les élections prud'homales. Donc les salarié.es votaient sur leur appréciation de l'action générale, nationale, de chaque syndicat, de revendications comme par exemple aujourd'hui le SMIC à 2000 €, la retraite à 60 ans, ...

L'élection prud'homale a été remplacée par l'addition des suffrages obtenus au niveau entreprise, niveau qui est donc privilégié. Ce n'est pas du tout pareil, et ça a été constaté dès le début. D'ailleurs la longueur des cortèges dans les manifestations nationales ne correspond pas à la hiérarchie syndicale actuelle

► La loi du 8 aout 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (Loi Travail / Hollande - Valls - El Khomri)

Elle va avec la « politique de l'offre », le « pacte de responsabilité », qui a diminué les « charges des entreprises » de 40 Md, alourdissant d'autant les déficits qu'on attribue ensuite aux « dépenses publiques » trop élevées.

Objectif de la loi.

L'objectif principal est d'inverser la hiérarchie des normes et de remettre en cause le principe de faveur. L'accord d'entreprise doit primer sur la loi.

C'est une réforme majeure contre les salarié.es.

Dans l'entreprise le salarié est sous lien de subordination vis-à-vis de l'employeur. Il est forcément dans un rapport de forces défavorable.

L'histoire atteste que c'est la **LOI** – liée à la création de syndicats, aux luttes - qui a mis fin au travail des enfants, aux journées de travail sans fin, pour des salaires permettant à peine de survivre.

Jusqu'à la loi Hollande / Valls / El Khomri — soutenue par Macron - le principe c'est que la loi assure un minimum. Les accords au niveau de l'entreprise doivent respecter la loi, donc ils ne peuvent que l'améliorer au bénéfice des salarié.es. Ils y ont mis fin.

Le MEDEF a soutenu la loi « El Khomri ». Les syndicats CGT, FO, FSU, solidaires, UNEF, FiDL, UNL et une grande partie de la gauche, dont une partie des socialistes, l'ont fortement contestée. Minoritaire dans les sondages, le « dialogue social » s'est traduit pas deux 49-3!

▶ La barémisation des indemnités de licenciement.

Objectif : en cas de licenciement reconnu sans cause réelle et sérieuse l'indemnité de licenciement est plafonnée. Ça aide les employeurs à licencier en violant la loi, à un cout maximum connu et minoré.

Contrairement au principe du droit un préjudice reconnu ne donne pas lieu à compensation intégrale. Pourtant la barémisation a été validée par le Conseil constitutionnel ! Des tribunaux refusent d'ailleurs réqulièrement de s'y plier, l'OIT désigne la France.

L'essor des ruptures conventionnelles (Macron également) va avec

► Les APC « accords de performance collective »

Ils ont été créés par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 (ordonnance Macron), relative à la « nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales »

Cette loi d'origine Sarkozy a été mise en œuvre par Hollande – Macron

Elle permet notamment à une entreprise de baisser les salaires sous le chantage aux licenciements

Raymond Soubie, ex conseiller social de Sarkozy : «L'APC est l'aboutissement d'un processus qui consiste à passer des réglementations d'Etat à la négociation d'entreprise. ». En remplaçant « négociation » par chantage c'est exact

▶ Les CSE Comités sociaux et économiques.

L'ordonnance Macron qui les a créés réduit considérablement le nombre de représentants syndicaux dans l'entreprise. Elle supprime les CHSCT (Comités d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail) C'est une loi profondément anti syndicale : en réduisant le nombre d'élus elle vise à paralyser leur action. Elle oblige ceux qui restent à passer du temps sur les dossiers au lieu d'être sur le terrain

C'est une loi contre la santé des salariés car elle supprime les CHSCT. La France a le triste record du nombre d'accidents du travail en Europe, 2 morts par jour.

L'ENTREPRISE » :

TOUT CONTRE L'AUGMENTATION DES SALAIRES EXEMPTION DE COTISATIONS SOCIALES CONTRE LA SECU REDUCTION DES IMPOTS CONTRE LES SERVICES PUBLICS

Contexte: nous sommes en période de forte inflation. Macron, le MEDEF, LR, Le FN, ...plus l'UE, les agences de notation, la BCE, le FMI, ... sont tous d'accord pour refuser d'augmenter les salaires au niveau de l'inflation, a fortiori de revenir à l'échelle mobile des salaires. Tous sont d'accord pour baisser le pouvoir d'achat des salarié.es, des retraité.es.

Or l'explosion des profits, des dividendes, crée un fort sentiment d'injustice, de colère.

Pour Macron et le MEDEF il faut détourner la colère autant que faire se peut, notamment de l'augmentation des salaires.

Le Conseil des ministres du 24 mai est clair :

« Le Gouvernement ... (est) fort de la conviction que le partage de la valeur est un facteur essentiel de compétitivité des entreprises, de valorisation du travail, de justice sociale et de cohésion nationale. Pour cette raison, les partenaires sociaux ont été conviés en septembre 2022 à engager une négociation nationale interprofessionnelle afin de renforcer le partage de la valeur

au sein des entreprises et d'améliorer l'association des salariés aux performances de l'entreprise »

L'exposé des motifs du projet de loi précise ce dont il s'agit : « intéressement, participation, abondements des plans d'épargne ou encore de l'actionnariat salarié »

L'objectif est clair :

- renforcer « la compétitivité des entreprises ».
- « associer les salariés », donc les « partenaires sociaux » qui les représentent, aux profits de l'entreprise, à sa conquête de « parts de marché »...
- Le « partage de la valeur » ne concerne pas les salaires qui ont pourtant perdu environ 8 points dans la valeur ajoutée.

C'est vieux comme le capitalisme de prétendre que l'intérêt des salariés c'est le même que son employeur.

La négociation nationale interprofessionnelle (ANI) demandée par Macron a abouti à l'ANI du 10 février 2023 relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise

3 Axes:

- « Généraliser le partage de la valeur pour tous les salariés
- 2 Améliorer l'articulation des différents dispositifs de partage de la valeur
- Orienter l'épargne salariale vers les investissements responsables et solidaires (ISR), l'économie productive et la transition écologique.
- Pour l'ANI négocié à la demande du gouvernement :
- « Le partage de la valeur répond la répartition juste et optimale des richesses créées entre les différentes parties prenantes pour à la fois davantage d'efficacité économique renforcer la compétitivité coût et hors coût des entreprises et dynamiser une croissance durable et davantage de progrès social créer des emplois de qualité et augmenter le pouvoir d'achat »

Le problème c'est qu'il y a incompatibilité: pour augmenter la compétitivité coût, il faut réduire la masse salariale (dont les cotisations sociales dites « patronales ») et l'ensemble des couts, dont les impôts de production ou autres, eux aussi en baisse constante. Donc baisse des salaires et destruction de la protection sociale et des services publics

C'est la théorie patronale de toujours : « si j'ai des couts moindres que mes concurrents je gagnerai des parts de marché, j'embaucherai, ... ». Le problème c'est que les concurrents font pareil ; c'est la course au moins disant social.

Il faut la combattre, rattraper la perte de la part des salaires dans la valeur ajoutée, ce qui permettrait de financer la protection sociale et les services publics.

Une anecdote:

Un collègue part en entretien avec son patron bien décidé à demander une augmentation de salaire. Il revient

- Alors tu l'as eue ton augmentation?
- Non.
- Pourquoi ?
- Il m'a expliqué la situation de l'entreprise, alors je n'ai rien demandé.

La PPV Macron, Prime de Partage de la Valeur, est pérennisée, au détriment des salaires, de la Sécurité sociale, des services publics

- Sous prétexte d'étendre la participation et l'intéressement aux petites entreprises qui ont les plus bas salaires-, on introduit comme pérenne la PPV. Le tout sans impôts et cotisations sociales de façon à créer les déficits de la Sécurité sociale et de l'Etat.
- Développement de l'épargne retraite (autre nom des fonds de pension)

 Comme la PPV ne crée pas de droits pour la retraite (ni l'intéressement et la participation) on est encouragés à verser sa prime à un fonds d'épargne retraite
- Le partage de la valeur doit se faire « au plus près du terrain », donc là où le rapport de force est le plus défavorable, notamment dans les petites entreprises

Bien sûr les syndicats patronaux jurent que ce n'est pas à la place des augmentations de salaire. Outre que tout le monde ne l'a pas, la PPV Macron a été créée en substitut des augmentations de salaire. C'est le renforcement de la « compétitivité cout «

A ce stade Macron et les syndicats patronaux ont réussi à diviser les syndicats de salariés. Des syndicats ont signé l'ANI, la CGT ne l'a pas signé

NON A L'ALIGNEMENT SUR LES ACTIONNAIRES SOUS COUVERT DE PARTAGE DE LA VALEUR

Depuis 10 ans que Macron a des responsabilités très importantes on ne l'a jamais vu proposer une loi favorable aux salarié.es, et ce n'est pas son acharnement sur la réforme des retraites qui marque un changement.

S Guérini (ministre de la fonction publique) et le partage de la valeur :

Le 12 juin il rencontre les organisations syndicales. Il propose une augmentation du **point d'indice de** 1,5 % et une prime de « pouvoir d'achat » dégressive (entre 800 et 0) à partir de 3250 € / mois, et pas pour tous. La prime dégressive marque une volonté de nivellement par le bas, stratégie générale de Macron, qui se cache derrière une fausse équité.

La vraie raison du projet de loi Macron, c'est satisfaire le MEDEF et autres organisations patronales qui souhaitent « un alignement » des salariés, des syndicats, sur les intérêts des employeurs, des actionnaires, pour baisser les coûts.

► Ce projet de loi est contre les salaires, et l'emploi. Il prive la Sécurité sociale de cotisations, les services publics de ressources, créé les déficits, la dette.

POUR LA (RE)CONQUETE D'UN CODE DU TRAVAIL QUI PROTEGE, POUR UN CODE DU TRAVAIL DU XXIème SIECLE.

Face à beaucoup de reculs ces dernières années dans le droit du travail, la situation exige la reconquête du code du travail, son renforcement, lutte plus que séculaire

AVEZ-VOUS REMARQUÉ?

On a l'habitude d'entendre moquer la volonté des Français à ne pas se laisser imposer des lois rétrogrades. Et de faire grève. On nous serine que de « l'étranger », on se moque de nous. Eh bien, quelques fois, au contraire, cela suscite de l'admiration !

Les Italiens admirent la capacité des Français à se mobiliser

Les Italiens sont évidemment attirés par les tous les aspects des affrontements, d'expression de la colère qui s'expriment. Mais ils s'intéressent surtout au fond de la question. En Italie, vu que l'âge de départ à la retraite est à 67 ans, le fait que les Français se mobilisent pour ne pas passer de 62 à 64 ans, interpelle et suscite une vraie admiration pour la capacité des travailleurs français à se mobiliser et à défendre leurs droits.

Les Britanniques tirent des leçons de la contestation actuelle en France

Les mouvements de grève s'enchaînent depuis des mois au Royaume-Uni, sans jamais se transformer en manifestations massives qui y sont très rares. *Nous avons tous des leçons à tirer de la contestation actuelle en France*", assure le journaliste Steph Paton Et s'interroge s'il n'est pas nécessaire d'en passer par là pour réellement se faire entendre.

Ils observent avec intérêt la capacité de mobilisation massive des Français contre les mesures qu'ils considèrent comme injustes.

Au Royaume-Uni aussi, la révolte couve depuis plusieurs mois, contre la vie chère et l'érosion des rémunérations. Dans le ferroviaire, la santé, les professions juridiques, l'enseignement, les grèves s'enchaînent.

Etats-Unis: « Les Français se battent pour leurs droits »

Dans une émission diffusée sur la chaîne américaine HBO, le présentateur s'est intéressé à la mobilisation française contre la réforme des retraites. Et il est plutôt impressionné : « Le président français Macron, devrait en tout cas "revoir sa stratégie". « Les Français vont clairement continuer à se battre pour leur qualité de vie ! »

ACTUALITÉ SOCIALE

Feuille de route pour la défense des services publics adoptée à Lure



A l'appel de 260 organisations syndicales, associatives et politiques -dont Résistance sociale-, 3000 personnes se sont rassemblées à Lure les 12, 13 et 14 mai 2023 pour donner un nouvel élan à nos services publics.

Ces journées ont permis de débattre des alternatives aux politiques actuelles de destruction systématique des services publics.

Le Service Public c'est l'égalité, l'émancipation, le meilleur service rendu à toutes et tous. La fonction publique et son statut permettent cela et y participent. Ils sont vecteurs d'efficacité sociale, économique, environnementale et de création d'emplois. Ils doivent être accessibles à toutes et à tous.

Constatant la nécessité d'un véritable changement de cap, suite à nos ateliers de travail, des propositions concrètes sont avancées. Nous travaillons à l'élaboration de mesures contraignantes permettant un fonctionnement démocratique des services publics

avec la reconnaissance d'un véritable droit d'intervention dans la gestion des services publics des citoyensusagers et des personnels.

Face aux difficultés de la vie de tous les jours, au chômage et à l'urgence climatique, les besoins vitaux notamment l'alimentation, l'eau, l'énergie et le logement doivent être garantis par une évolution et une extension du Service Public.

- Pour l'alimentation son niveau de qualité et d'accessibilité pour toutes et tous doit être garanti en permettant aux agriculteurs faisant le choix du conventionnement de vivre décemment.
- Pour l'Eau la gestion en régie publique est indispensable d'autant plus que la ressource de l'eau se fait de plus en plus rare,
- Pour l'énergie, afin de répondre aux besoins, de ne plus avoir 12 millions de précaires énergétiques, il est indispensable de rompre avec le marché spéculatif énergétique, d'avoir un vrai service public de l'énergie gérant un mix énergétique pour planifier et répondre aux besoins sociaux, environnementaux, reconstruire l'industrie, maîtriser le prix de l'énergie, développer la recherche-étude-développement. Le prix doit correspondre au coût, stable depuis 30 ans, de production, de transport, de distribution. Le marché européen de l'énergie n'empêche pas la France de faire ce choix.
- Pour le logement il faut garantir à toutes et à tous un logement décent stable, abordable accessible et respectueux du climat, pour un droit au logement universel, inconditionnel et protecteur.

Nous réaffirmons qu'en France, le niveau de la dette publique n'est pas un problème : les deux questions posées sont les conditions dans lesquelles elle est contractée et son utilisation.

Avec des organisations d'autres pays d'Europe, nous tiendrons une réunion avant la fin de l'année pour discuter des politiques et des batailles à mener afin de maintenir et développer les services publics au plan national et européen, sortir du dogme du « tout concurrence », de l'austérité et débattre de moyens de financement étendus pour les services publics.

L'enjeu des services publics doit être débattu à l'occasion des élections européennes de 2024. Nous allons travailler en commun à interpeler les listes et sensibiliser les opinions publiques sur celui-ci.

Face aux attaques répétées contre la Sécurité Sociale et à la nécessité de répondre aux besoins de santé et de protection sociale, nous appelons à poursuivre la mobilisation sur les retraites notamment le 6 juin 2023 et à travailler à une mobilisation large en vue du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2024. Nous voulons le retour aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale : unicité, solidarité, démocratie, cotisation.

Nous décidons de mener campagne :

- pour des **garanties statutaires** et de bonnes conditions de travail des fonctionnaires et agents publics, au service de l'intérêt général ;
- pour une **présence des personnels en nombre suffisant** auprès des usagers dans les services publics de proximité ;
- pour que **la dématérialisation devienne un vrai choix** et ne soit pas utilisée pour supprimer des fonctionnaires ;

- pour **combattre le processus d'ouverture à la concurrence** et le démantèlement des services publics, dont celui des transports cruellement d'actualité ;
- pour **travailler à une fiscalité plus juste** et davantage progressive.

Afin de satisfaire les besoins du réseau ferroviaire il est urgent

- d'investir pour la régénération et l'électrification des voies
- d'associer usagers, personnels et élus dans l'élaboration de l'offre de mobilité en l'articulant avec les autres modes de transport.

Nous poursuivons une réflexion sur la gratuité ou la progressivité tarifaire selon les services publics en tenant compte des expériences menées.

Dans le prolongement de l'initiative de Lure nous proposons de travailler à une journée de mobilisation dans un maximum de localités en faveur des services publics.

Comme nous avons réussi à gagner une large majorité de la population contre la réforme des retraites, gagnons la bataille de reconquête des services publics et de la Sécurité sociale.

COUP DE GUEULE

La bombe sociale de la crise du logement

par Nico Naf

On assiste à une crise du logement en France. Dans certaines grandes villes et zones touristiques, la multiplication des locations touristiques et saisonnières, en particulier ceux qui sont en lien avec la plate-forme Airbnb, accentue la crise. La location touristique et de courte durée étant plus lucrative, de plus en plus de logements sont loués à des touristes et ce, au détriment de la population locale. De plus, l'inflation a entraîné une hausse du prix des loyers (et notamment des charges) et une baisse des ventes immobilières. Il y a une diminution drastique des constructions de logements sociaux.

Si on se réfère aux chiffres de la Fondation Abbé Pierre, 4,1 millions de personnes sont concernées par le logement dont 350 000 sont considérées comme des SDF et plus de 650 000 sont hébergés chez des tiers. On rappelle que nous sommes passés en dix ans de 150 000 à 350 000 SDF.

On tient ici une véritable bombe sociale à retardement. Ce n'est pas comme si ça faisait des années que nous, acteurs du terrain : travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, élus locaux..., nous n'avions pas prévenu les gouvernements successifs de ce qu'il allait se produire.

Et que va faire le gouvernement ? Le gouvernement a consulté le conseil national de la refondation pour lui faire des propositions. Si certaines d'entre elles sont concrètement intéressantes comme l'encadrement des prix du foncier, sur le modèle de ce que certaines métropoles appliquent déjà pour les loyers, ou l'instauration dans certaines zones d'une densité minimale pour les nouvelles constructions, afin de limiter l'étalement urbain (et encore, ce n'est pas certain que le gouvernement retienne ces mesures), on passe globalement à côté du sujet.

Pour endiguer le mal logement, il n'y a pas 36 solutions : construire 200 000 logements sociaux par an ; mettre en place la Sécurité Sociale du logement, la garantie universelle des loyers (GUL) pour favoriser l'accès de tous au logement, et indemniser les propriétaires en cas de non-paiement des loyers ; instaurer un quota de logements disponibles à la location touristique, encadrer fortement le prix des loyers ; réquisitionner les logements vides depuis plus de deux ans... Circulez! Y a rien à voir! Au lieu de prendre le taureau par les cornes et d'endiguer la crise, ce gouvernement préfère mettre en œuvre une impopulaire réforme des retraites en reculant l'âge de départ de 62 à 64 ans et s'attaquer aux pauvres qui perçoivent le RSA en les obligeant à participer à des ateliers professionnels pendant 15 à 20h par semaine. Non seulement ce gouvernement ne s'attaque pas aux problèmes des français en essayant de les résoudre mais il laisse volontairement la crise se propager jusqu'à ce que la bombe sociale explose.

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de Résistance Sociale, association loi 1901 :
Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS
Tel : 06 33 82 05 15
Site Internet : www.
resistancesociale.fr

webmaster@resistancesociale.fr
Présidente de RESO et directrice
de la publication:

Courriel:

NOM PRENOM :	
TEL :	
 ☐ J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros ☐ Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS 	
(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)	